

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Présents : Messieurs Victor Alain NGUEWOUA - Pascal PELLERIN - Philippe ROUET - Thierry DEMOULIN - Olivier GRENON - Xavier CADUSSEAU

Mesdames - Maryse PAYET - Margarette MALLET – Florence CASTELLO

Absent : Aurélie ORCEL (pouvoir donné à Pascal PELLERIN), Joël MAYE (pouvoir donné à Olivier GRENON), Aurélie SIMONNET (pouvoir donné à Maryse PAYET), Laurent RULLIER (pouvoir donné à Victor NGUEWOUA), Vincent NEAU (pouvoir donné à Philippe ROUET)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Maryse PAYET

La séance est ouverte à 18h45.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Validation et approbation du PV du dernier conseil municipal
- ✓ Délibération clôture budget annexe lotissement le couvent
- ✓ Délibération choix des artisans pour rénovation bâtiment rue du commerce
- ✓ Délibération demande DETR pour rénovation groupe scolaire
- ✓ Point réunion avec le sous-préfet
- ✓ Bail superette à renouveler
- ✓ Point voirie
- ✓ Etude installation climatisation dans la salle des fêtes et renouvellement sonorisation
- ✓ Point sur la MSP (maison de santé pluriprofessionnelle)
- ✓ Installation médecin sur la commune
- ✓ Création poste agent technique
- ✓ Parcelle E0183 rue de la tonnelle
- ✓ Questions et informations diverses

1/ VALIDATION PROCES VERBAL

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations suite au dernier compte rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2025. Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder les délibérations, Monsieur Le Maire fait lecture d'une motion pour le soutien des salariés de l'entreprise Colibri à Pons.

Les élus de l'ensemble du conseil apportent leur soutien aux salariés et approuvent cette motion.

Pascal PELLERIN rajoute qu'il a rencontré une partie des salariés et malgré un chiffre d'affaire correct c'est vraiment les emplois qui sont menacés. Une partie des machines a déjà été transférées en Bretagne pourtant les salariés s'organisent pour maintenir leurs emplois.

2/ DELIBERATION CLOTURE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COUVENT

Philippe ROUET rappelle aux élus que la dernière parcelle a été vendue cette année donc il convient de clôturer ce budget annexe. Il y aura un déficit de 15 793€ qui sera couvert par le budget principal. L'achat a eu lieu en 1974 et il y a eu des travaux de démolition. La trésorerie a fait une estimation des terrains avec les bâtiments qui était surestimée à la hausse, et malgré la vente des parcelles, cela ne couvre pas le montant estimé. D'où le déficit qu'il faut couvrir.

Vote du conseil : 2 abstentions et 12 favorables

3/ DELIBERATION CHOIX DES ARTISANS POUR RENOVATION BATIMENT RUE DU COMMERCE

Vu le code général des collectivités locales et notamment les articles L1414-1, L4141-2, L4141-3,

Vu le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 26-2 et 28 relatifs aux procédures de MAPA,
Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée des avis d'appel publics
à la concurrence ont été publiées le 25 juillet,
Considérant l'ouverture des plis le 7 octobre,
Considérant que plusieurs opérateurs économiques ont remis des offres recevables dans le délai imparti,
Considérant qu'une analyse de l'offre, selon les critères fixés dans les documents de consultation, a été établie
par le maître d'œuvre le cabinet CMA

La commission appel d'offre s'est réunie et a étudié les 3 offres présentées par le cabinet CMA à savoir :

Lot 1 – gros œuvre

Sarl 3BC : 7 ter rue Font Marvaux 17130 MONTENDRE

Total : 50 500€ HT

Lot 2 – charpente bois

Sarl Bougnoteau 6 rue les Parpaillons 17260 GEMOZAC

Total : 18 691,60€ HT

Lot 3 – couverture zinguerie

Sarl Vivien Dupuy : 4 ZA Fief Picaud 17800 MONTILS

Total : 24 691,98€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité dont 12 pour et 2 absentions :

- décide d'attribuer le marché de rénovation du bâtiment rue du commerce aux artisans cités,
- autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés correspondant avec les entreprises citées ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier

4/ DELIBERATION DEMANDE DETR POUR RENOVATION GROUPE SCOLAIRE

La municipalité a décidé d'engager des travaux de rénovation du groupe scolaire.

Une étude a été présentée au Conseil Municipal le 29 octobre 2025 par le cabinet CMA.

Les travaux porteront sur l'isolation, les peintures, les sols et l'aménagement d'un espace vert dans la cour de récréation.

Au vu de ses travaux, le Conseil Municipal souhaite engager ces dépenses sur 2026.

Les premiers devis reçus chiffrent les besoins à 366 975,86€ hors taxes :

- travaux : 315 194,25€ hors taxes
- frais d'étude : 8600 € hors taxes
- frais maîtrise d'œuvre : 43 181,61€ hors taxes

Cette opération représente un coût important et l'aide de l'Etat et du département est sollicitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- demander l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et de la dotation de soutien à l'investissement local
- demander l'aide financière du département
- signer tous les documents nécessaires à ce projet
- approuver le plan de financement présenté comme suit

Subvention	Taux	Montant HT
DETR	20%	73 395,17€
DSIL	30%	110 092,75€
Conseil départemental	30%	110 092,75€
Autofinancement	20%	73 395,19€
Total	100%	366 975,86€

5/ POINT REUNION AVEC LE SOUS-PREFET

Monsieur le Maire annonce qu'il avait demandé une réunion avec le Sous-Préfet pour lui présenter le projet de rénovation de l'école. Madame CHARPENTIER, inspectrice académique était présente à cette réunion où elle représentait l'inspection académique.

Monsieur le Maire avait aussi invité Caroline AUBOUIN, directrice de l'école de Montils.

Étaient aussi présents, Maryse PAYET et Thierry DEMOULIN, adjoints de la commune.

Monsieur le Maire relate que le projet de rénovation, tel que le cabinet CMA l'avait présenté au Conseil Municipal en octobre, a été remis au Sous-Préfet. Le Sous-Préfet a salué les efforts faits par les élus pour réduire le coût du projet et aller à l'essentiel. Madame CHARPENTIER a confirmé la viabilité de l'école de Montils sur le long terme et donne un accord pour que les travaux se fassent. Le Sous-Préfet a encouragé les élus à déposer les demandes de subvention avant le 10 janvier 2026. Il a émis un avis positif au projet et a demandé ce que pensent les autres maires du RPI. Monsieur le Maire lui a répondu que les 3 communes du RPI sont transparentes dans tous les projets concernant l'école.

Le Sous-Préfet a encouragé les élus à travailler sur la carte scolaire de ce RPI.

Monsieur le Maire lui a répondu que la réflexion est en cours et que parmi les scénarios, il y a le rapprochement avec l'école de Saint Sever de Saintonge. Monsieur le Maire a rappelé que les maires de Colombiers et La Jard sont au courant. Monsieur NGUEWOUA en avait parlé à Madame DESCHAMPS et Monsieur GARDELLE lors du dernier conseil d'école à La Jard. Ils ont trouvé qu'il était pertinent d'étudier la faisabilité d'un RPI Montils - Saint Sever.

Pascal PELLERIN demande pourquoi il n'y avait pas les membres de la commission éducation à cette réunion avec le Sous-Préfet.

Thierry DEMOULIN lui répond qu'il ne s'agissait pas de discuter de l'école et de son avenir mais il était question de présenter la nature des travaux et leur financement.

Monsieur le Maire rajoute qu'on ne peut pas discuter de l'avenir du RPI sans nos voisins. Il rappelle que les élus de Saint Sever et Rouffiac souhaitent rencontrer les élus de Montils pour évoquer l'avenir des écoles. Monsieur le Maire termine en disant que les membres de la commission éducation seront évidemment invités à ces rencontres.

6/ RENOUVELLEMENT BAIL ET DECISION MODIFICATIVE A PRENDRE POUR LE BUDGET SUPERETTE

Philippe ROUET rappelle que les murs de la coop appartiennent à la mairie. Le bail étant échu, il convient de le renouveler en repartant sur un bail en 3, 6, 9. Le bail aurait dû être revu en 2024 mais il y a eu des vitrines à remplacer et ces frais ont été pris en charge par la locataire. De ce fait, une convention avait été signée pour maintenir le loyer jusqu'en décembre 2024.

La question est de savoir si le nouveau bail reprend l'ancien loyer ou s'il est ré évalué.

Après échange des élus, ils souhaitent limiter le montant du loyer donc il a été décidé de fixer le nouveau montant à 420€ HT au lieu de 417,20€ HT

DECISION MODIFICATIVE

Conformément aux dispositions de l'article L1612-11 du CGCT, une décision modificative a pour objet d'ajuster, d'une part les prévisions inscrites au budget primitif, et d'autre part, les nouveaux besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année et qui nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Une écriture à l'article 1641 doit être soldée avant le 31 décembre 2025.

Les crédits étant insuffisant il est nécessaire de saisir une décision modificative concernant les articles suivants :

Investissement

Article 21 : 3000€

Fonctionnement

Article 23 : - 3000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'adopter la décision modificative n°1 en modifiant les articles 21 en investissement et 23 en fonctionnement comme indiqué au-dessus
- charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération

Pascal PELLERIN souhaite savoir quand la porte de l'entrée principale sera changée puisqu'elle ne s'ouvre plus depuis le 29 octobre. Monsieur Le Maire explique que la locataire avait fait les démarches auprès de son assurance mais après l'expertise réalisée, la compagnie a estimé que cela devait être pris en charge par le propriétaire. Un dossier de sinistre a été ouvert à la mairie et un devis a été signé. La nouvelle porte doit arriver mi-février.

7/ POINT VOIRIE

Monsieur le Maire, qui gère le portefeuille voirie en l'absence de Mr MAYE, fait un point.

Une lecture du courrier d'un habitant du chemin de la Goubaisse est faite aux élus. Ce courrier, accompagné d'une pétition, souligne les excès de vitesse et les incivilités et propose plusieurs solutions.

Monsieur le Maire dit qu'il a fait venir la responsable de la direction des infrastructures (anciennement DDE) sur la commune pour examiner les problématiques d'excès de vitesse aux entrées de notre village et sur la rue du Commerce (rue principale du bourg).

Parallèlement, une commission voirie s'est réunie et Monsieur le Maire avait invité l'habitant du chemin de la Goubaisse à se joindre à cette commission, composé de :

Margarette MALLET,
Xavier CADUSSEAU,
Pascal PELLERIN,
Philippe ROUET,
Victor NGUEWOUA.

La commission voirie a proposé au conseil municipal de :

- Mettre des chicanes à l'entrée de Montils en venant de Rouffiac vers la salle des fêtes,
- Enlever le petit rond-point de la salle des fêtes et mettre un marquage au sol, afin que les automobilistes et certains bus ne coupent plus ce rond-point. Les "céder le passage" actuels à ce rond-point favorisent les excès de vitesse. La commission propose de mettre des "stop". Même si certains automobilistes ne respectent pas ces Stop, ils passeront moins vite que sur un « céder le passage ».

La commission voirie a aussi proposé au Conseil Municipal la création d'un plateau surélevé sur le chemin de la Goubaisse et la création de ralentisseur sur le chemin d'entre deux monts pour ralentir les véhicules. Le conseil municipal est d'accord et des devis seront demandés.

Monsieur le Maire a présenté toutes ces réflexions à la responsable de la direction des infrastructures. Elle reviendra en janvier avec des propositions pour ralentir la vitesse aux entrées de Montils et aux traversées des villages.

Une habitante a signalé à Mr le Maire un trou qui s'est formé sur un chemin blanc à Ferrières. Il a été demandé aux agents d'y mettre du calcaire.

Xavier CADUSSEAU rappelle qu'un chemin aux Mérignattes est en train de se dégrader. Il a dû intervenir car des automobiles y roulaient à très vives allures ce qui accentue la dégradation.

Monsieur le Maire a fait mettre un panneau pour prévenir de la dégradation de la chaussée.

8/ ETUDE INSTALLATION CLIMATISATION A LA SALLE DES FETES ET RENOUVELLEMENT

SONORISATION

Les riverains habitant aux abords de la salle des fêtes ont fait remonter aux élus à plusieurs reprises que l'été, lors des fortes chaleurs, les locataires laissent les portes ouvertes. Cela entraîne une nuisance sonore qui dure tard dans la nuit.

La question est posée aux membres du conseil pour savoir si cela est pertinent de faire installer une

climatisation. Après plusieurs échanges, des devis vont être demandés et la question sera remise à l'ordre du jour.

Une demande a été aussi faite pour renouveler le matériel de sonorisation qui est ancien et désuet. Ce matériel est surtout utilisé par quelques associations.

Des devis vont aussi être faits pour connaître le coût de cet achat.

9/ POINT SUR LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur le Maire remercie la commission santé de la commune qui se réunit quasiment chaque semaine depuis des mois et qui, avec les deux médecins qui souhaitent s'installer sur Montils, fait un travail remarquable pour l'avancement de ce projet.

Cette commission santé est composée de :

- deux médecins,
- deux infirmiers,
- Maryse PAYET,
- Aurélie SIMONNET,
- Vincent NEAU,
- Philippe ROUET,
- Victor NGUEWOUA.

Les deux médecins sont en train de travailler sur l'écriture du projet et, parallèlement, Monsieur le Maire annonce être parti à La Rochelle rencontrer la sénatrice Corinne IMBERT lors d'un rendez-vous, pour lui présenter le projet. Madame la sénatrice a salué le projet : elle a rappelé les subventions du département et de l'Etat pour ce type de projet et a donné quelques points de vigilance sur le volet architectural.

La commission santé avait aussi demandé à Monsieur NGUEWOUA de prendre contact avec le Directeur de L'ARS (Agence Régionale de Santé) pour lui présenter le projet.

Cela a été fait et le directeur de L'ARS a souhaité que l'agglomération de Saintes soit au courant du projet afin de confirmer qu'il y a bien un besoin sur le territoire.

Une réunion est en préparation avec Bruno DRAPRON, Président de l'Agglo de Saintes, et ses services santé.

Pour l'endroit où serait construit cette MSP, la commission santé a fait une proposition au conseil municipal. Aucun élu n'a levé d'objections. La commission continuera donc les démarches.

Pascal PELLERIN demande pourquoi ces médecins ne peuvent pas aller s'installer à Saint Sever de Saintonge, Berneuil ou Pérignac, où des locaux sont déjà créés.

Monsieur le Maire répond que les 2 jeunes médecins souhaitent travailler dans le cadre d'une maison de santé pluridisciplinaire, donc en coordination et en coopération avec les autres professionnels de santé pour optimiser la qualité des soins dans l'intérêt des patients. Ce qui nécessite du temps et de l'investissement supplémentaire de la part de ces docteurs.

Aujourd'hui, les médecins proches de la retraite ne sont pas dans cette dynamique.

10/ INSTALLATION MÉDECIN SEPTEMBRE 2026

Une des 2 docteurs qui souhaitent s'installer sur Montils n'a pas de poste fixe. Elle fait uniquement des remplacements.

Le projet de la maison de santé sera défendu devant une commission départementale en Mars/Avril 2026 afin d'obtenir la labellisation.

Si la MSP de Montils obtient la labellisation devant cette commission, le docteur qui fait des remplacements souhaite s'installer sur la commune dès septembre 2026, le temps que la MSP soit construite.

Dans cette vision, il faut un local disponible pour l'accueillir. La commission santé a proposé la résidence autonomie.

Monsieur le Maire a rencontré Mr David BOUSSAT, Directeur de l'ADMR, qui est entièrement favorable à ce que ce docteur s'installe dans ce foyer logement. Une visite a été organisée pour connaître les aménagements à prévoir.

11/ CRÉATION NOUVEAU POSTE AGENT TECHNIQUE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Afin de pallier à un accroissement d'activité constaté depuis quelques années, il convient de proposer la création d'un poste d'adjoint technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps complet ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques. Ce poste pourra également être ouvert aux contractuels dans l'hypothèse où aucun agent titulaire ne postulerait.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent en milieu rural avec entre autres les missions suivantes :

- entretien voirie communale,
- entretien des bâtiments,
- petits travaux d'électricité, de plomberie, de peinture, de plâtrerie,
- conduite d'engins agricoles

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L332-13 du code général de la fonction publique,

Considérant que les besoins de service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire les crédits correspondant au budget principal pour 2026,
- indique que ledit poste pourra être pourvu par un contractuel dans l'attente du recrutement d'un agent titulaire,
- charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération

12/ PARCELLE E0183 RUE DE LA TONNELLE

Monsieur Le Maire expose aux élus qu'une parcelle située rue de la tonnelle cadastrée E0183 serait à vendre. Pendant l'ancienne mandature, le propriétaire (décédé à ce jour) ne souhaitait pas vendre cette parcelle. Il y a un petit bâtiment en ruine qui menace de s'effondrer et la propriétaire n'a pas fait le nécessaire pour procéder à des travaux de rénovation.

Après contact avec Le Maire, elle serait d'accord de vendre cette parcelle qui permettrait à la commune d'avoir un accès sur le côté de l'église.

Après discussion entre les élus, il est demandé de faire un calcul du mètre carré par rapport aux ventes réalisées sur l'année 2025 pour trouver un prix moyen qui pourrait convenir à la vendeuse.

TOUR DE TABLE

Monsieur Le Maire présente 3 photos anciennes prises dans la commune données par mesdames GENET, SEGUIN et Mme PETIT et le conseil les remercie chaleureusement pour ce don.

Monsieur Le Maire revient sur le projet d'installation d'une miellerie. L'idée était de voir comment la commune pouvait accompagner cet apiculteur montilien pour créer son atelier de fabrication. Cependant, la mairie n'ayant pas la compétence économique, l'agglomération de Saintes ne peut pas vendre à la commune le terrain restant dans la zone Fief Picaud. La transaction doit se faire entre l'apiculteur et l'agglomération de Saintes.

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 23 janvier à la salle des fêtes.

Un habitant a fait la demande de racheter des vieux buts de hands qui étaient sur l'ancien terrain de sport. Après concertation, les élus cèdent gracieusement ces buts.

Monsieur Le Maire a reçu une montilienne demandant une solution car, à plusieurs reprises, elle a dû faire réparer ses gouttières et les descentes qui ont été arrachées par des poids lourds rue de la Sévigne. A ce jour, il n'y a pas de solutions pour régler son problème. Un droit de préemption a été mis sur une partie du terrain se situant en face ; lorsque la maison sera en vente la mairie pourra récupérer ce bout de terrain permettant d'agrandir le virage.

Florence CASTELLO demande qui entretient les toilettes publiques qui sont à côté de la salle des fêtes. Le Maire lui répond que ce sont les agents techniques.

Elle se fait la porte-parole de plusieurs riverains qui remercient la commune d'avoir installé un miroir de circulation à l'intersection de la route des 3 ormeaux donnant sur la départementale à Bellevue.

Margarette MALLET souhaite que les marais soient fermés aux Funes.

Philippe ROUET signale que les marais à Auvignac ont été fermés.

Le projet de randonnée « la ronde des seignes » avance et il y avait un passage vers le moulin qui manquait. La solution a été trouvée et il faudra refaire un bornage.

Maryse PAYET a rencontré le responsable des travaux de l'association de réinsertion le SAS qui prendra en charge la réfection du mur impasse du Presbytère en 2026.

Elle avait informé le conseil en octobre qu'une habitante souhaitait reprendre le monument funéraire que la commune avait repris avec les reprises de concessions. Cette montilienne a fait un courrier en proposant de le racheter 1000€. Les élus acceptent à l'unanimité cette offre.

Les colis pour les aînés ont commencé à être distribués et beaucoup remercient la commune de penser à eux.

Pascal PELLERIN a rencontré un habitant rue de la gare qui a un souci avec un permis de construire. Monsieur Le Maire lui répond qu'il est au courant et qu'il s'en occupe.

Le local situé à côté du bâtiment rue du commerce a été nettoyé et les clés ont été remises à l'association Gratt'balle.

Il demande quand la barrière sera installée chemin des écoles. Il faudra voir avec la coop car cela va poser des problèmes avec les camions de livraison et les passages des éboueurs. Monsieur le Maire a vu avec Michele de la coop.

Il souhaite des nouvelles du projet MAM. Monsieur Le Maire dit qu'une nouvelle visite d'une maison rue du Vignolet a eu lieu avec Vincent NEAU, Maryse PAYET et les 2 assistantes maternelles. Des travaux sont à prévoir donc il faut étudier la question.

Concernant l'installation des luminaires de Noël, il a constaté que les agents n'étaient pas équipés d'une nacelle et qu'il serait bien de voir pour financer le CACES l'année prochaine.

Il a assisté à une réunion avec Eau 17 et plusieurs travaux de renouvellement ont eu lieu cette année sur la commune, notamment pour rénover le réseau d'eau potable très vieillissant.

Il se fait le rapporteur de la dernière réunion sur la régie des déchets. Une augmentation de 1% a été votée pour la taxe de redevance ménagère et une demande est en cours d'étude pour revoir le prix des personnes seules ayant très peu de levée annuelle.

Le conteneur de biodéchets sera installé dans le courant du 1^{er} trimestre à côté des conteneurs déjà présents à la salle des fêtes.

Olivier GRENON souhaite connaître le prix des barrières installées pour le circuit de la flow vélo parce qu'elles ne sont pas assez larges et les voitures peuvent quand même passer. Philippe ROUET lui précise que la barrière a coûté environ 2500€.

Thierry DEMOULIN a constaté que la porte des toilettes publiques extérieures à la salle des fêtes ne ferme plus. Un agent technique a fait le nécessaire.

Levée de séance à 21h15